

MAIRIE de FREYCHENET

VILLAGE

09300 FREYCHENET

Dossier Suivi par :
DOGUET Brigitte
Tél : 05.61.36.62.32
Mèl : dr31-equipe-rp@insee.fr

Toulouse, le 17 juin 2024
N°2024_13820_DR31-SES31

Objet : modification de l'année de recensement de votre commune

Madame, Monsieur le Maire,

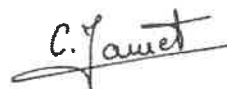
En 2021, en raison de la crise sanitaire, l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement. Cette décision a été prise après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp). Les associations d'élus consultées ont unanimement soutenu ce report.

Les communes qui devaient réaliser leur enquête de recensement en 2021 l'ont ainsi réalisé en 2022, et les dates de recensement de toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants ont également été décalées d'un an. **Votre commune qui devait réaliser son enquête de recensement en 2025 la réalisera en 2026.**

L'Insee continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune. Pour votre commune, la population légale au 1^{er} janvier 2025 sera calculée selon les mêmes méthodes que d'habitude. En revanche, la population légale du 1^{er} janvier 2026 qui aurait dû prendre en compte l'enquête réalisée en 2025, sera calculée en utilisant pendant une année de plus les informations issues de fichiers fiscaux et les résultats des deux dernières enquêtes.

Mes services vous recontacteront en mai 2025 pour préparer l'enquête de janvier-février 2026. Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice régionale



Caroline JAMET